

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE3061

présenté par  
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la situation et les conditions de travail des femmes en agriculture, incluant notamment les enjeux liés aux congés maternité et à la rémunération.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Au vu de l'accroissement du nombre de femmes s'installant en agriculture, il apparaît nécessaire de tirer un bilan de leur situation économique et sociale dans ces métiers.